

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

Liste des entreprises de travaux chartées

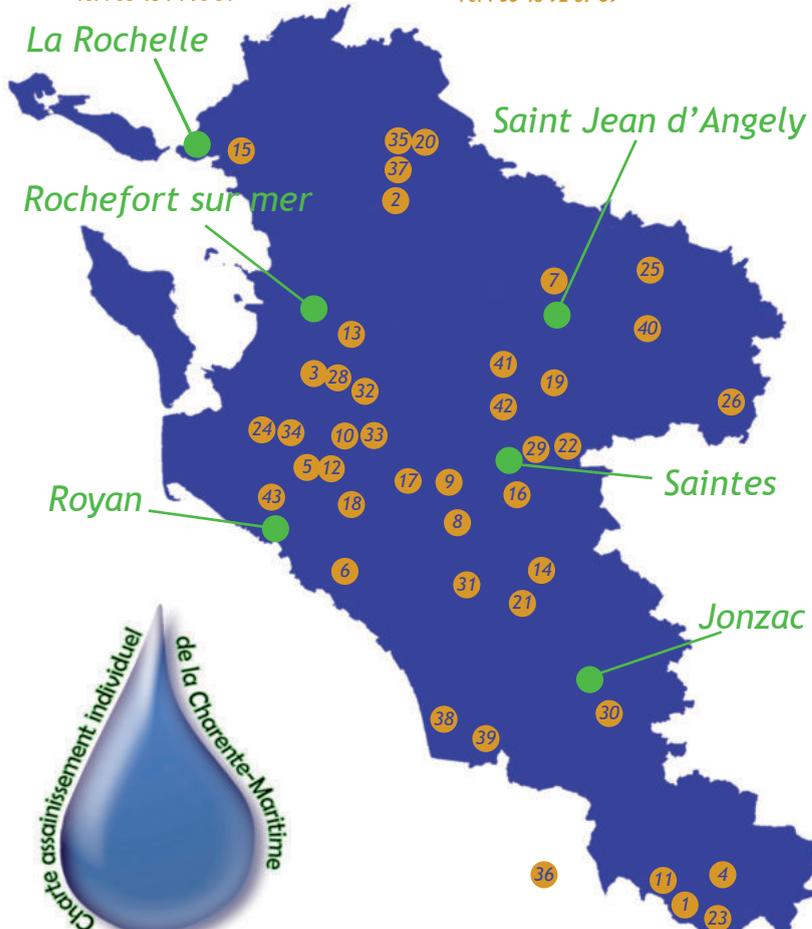
2025

- 1 ARDOIN AURELIEN
N 18 PICPOT
17270 CERCOUX
Tel : 06 73 73 74 33
- 2 SARL AYMOND
AYMOND FRANCOIS
4 RUE DE LA GREVE AUX ROUX
17700 ST GERMAIN DE MARENENNES
Tel : 06 85 31 29 37
- 3 SARL BARRAUD FRERES
BARRAUD XAVIER
65 CHEMIN DE VIOLET
17620 CHAMPAGNE
Tel : 06 11 67 48 75
- 4 SARL BASTERE FRERES
BASTERE JULIEN
3 RTE DE NEUVICQ
17270 MONTGUYON
Tel : 05 46 04 11 38
- 5 ATLANTIQUE TERRASSEMENT
BERTIN ROMAIN
23 RUE DE TOULON
17600 SABLONCEAUX
Tél: 06 68 34 59 02
- 6 BOBIN LAURENT
2 RUE LA GRANDE VACHE
17120 EPARGNES
Tel : 05 46 90 41 17
- 7 BOURREAU TP
BOURREAU CEDRIC
10 RTE DE POITIERS
17400 POURSAY GARNAUD
Tel : 06 63 29 92 83
- 8 SARL BRANGER FRERES
BRANGER MICHEL
25 RUE DE LA MALVAUD
17460 TESSON
Tél: 07 50 39 07 04
- 9 SARL AUDRIC B. TP
BRETAUD AUDRIC
24 RUE DES MORISSONS
17460 VARSAY
Tel : 06 48 11 94 18
- 10 SARL NIMA
BURDIN NICOLAS
ZA LES CHAMPS BREUILLET
17600 CORME ROYAL
Tel : 05 46 94 73 31

- 11 SARL GAETAN BUREAU CONSTRUCTION
BUREAU GAETAN
9 RUE DE LA FAIENCERIE
17270 CLERAC
Tel : 06 17 43 75 16
- 12 BATIDEAL 17
CLOAREC NICOLAS
35 RTE DE BERTHEGILLE
17600 SABLONCEAUX
Tel : 05 46 94 42 45
- 13 CORNUAULT VALERY
24 RUE DES METAIRIES
17250 LA VALLEE
Tel : 06 12 33 06 01
- 14 ATLANTIQUE ROUTE/AGENCE SOPOTP
DANTAS JOSE
28 RUE DE LA SENTE
17800 PONS
Tel : 05 46 94 04 07
- 15 SARL SETRAP
DEMEOCQ SEBASTIEN
LD LE MOULIN
ROUTE D'AYTRE BP 100 35
17183 PERIGNY
Tel : 05 46 44 17 04
- 16 DEMPURE SARP SUD OUEST
GOUBANT GEOFFREY
10 BIS RUE DES CERISIERS
ZI CHENES
17100 LES GONDS
Tel : 06 27 68 60 20
- 17 GOURBIN TERRASSEMENT ET TRANSPORT
GOURBIN FRANCIS
10 RUE LES MARONNIERS
17600 PISANY
Tel : 05 46 92 67 89

- 18 SARL GP
GOURIVAUD GILLES
IMPASSE DU PRE CANAL
17600 SAUJON
Tel : 05 46 22 41 29
- 19 SARL 2G CONSTRUCTIONS
GREGOIRE JEAN-CHRISTOPHE
11 RUE DE VARENNES
17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE
Tél: 05 46 92 07 39
- 20 EIRL GUINOUARD
GUINOUARD J. YVES
79 RUE DE LA BARLERIE POLEON
17700 ST GEORGES DU BOIS
Tel : 06 77 17 40 44
- 21 SARL HERBELOT JEROME
23 A RUE DE LA PRADELLE
17800 ST QUANTIN DE RANCANNES
Tel : 06 76 79 60 26
- 22 TRAVAUX SERVICES 17
HUORT GERALD
14 ROUTE DE SAINTES
17770 SAINT-CESAIRE
Tel : 06 75 55 95 55
- 23 TP VRD DES NAUVES
LAZZARATO FREDERIC
BOIS DES NAUVES
17360 LA CLOTTE
Tel : 06 32 61 51 36
- 24 LEONE BENJAMIN TP
LEONE BENJAMIN
CHEMIN DES GROIES
17600 NIEULLE SUR SEUDRE
Tel : 06 15 13 75 65
- 25 SARL MAILLOUX
MAILLOUX FLAVIEN
10 ALLEE DES CHAMPS
17470 CONTRE
Tel : 06 82 32 98 09
- 26 SARL MARTIN TP
MARTIN STEPHANE
LE TREUIL
17490 ST OUEN LA THENE
Tel : 06 07 28 52 25
- 27 SARL BOBINEAU TP
MERCIER BRUNO
68 RUE DE L'INNOVATION
85200 FONTENAY LE COMTE
Tel : 02 51 52 13 62
- 28 SARL MICHAUD TP
MICHAUD BERTRAND
ZAC de Liauze 11 rue N. Appert
BP 25
17250 PONT L ABBE D ARNOULT
Tel : 05 46 92 35 00
- 29 CORECO TP
MORLET JEAN-FRANCOIS
73 RTE DE LA GROTTE
17610 CHANIERES
Tel : 09 78 80 40 88
- 30 SARL OUVRARD DOMINIQUE ET FILS
OUVRARD SEBASTIEN
1, LA GARE
17500 FONTAINES D'OZILLAC
Tel : 05 46 48 52 98

- 31 SARL OUVRARD PAHUS
OUVRARD SEBASTIEN
ZA PIED SEC
17260 GEMOZAC
Tel : 05 46 90 04 64
- 32 SARL PANIER TP
PANIER THIERRY
54 RUE PORT PARADIS
17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT
Tel : 06 42 23 80 34
- 33 SARL PAPIN
PAPIN VINCENT
43 RTE DE ST PORCHAIRE
17600 CORME ROYAL
Tel : 05 46 93 90 44
- 34 SARL PECHEREAU LUDOVIC
PECHEREAU LUDOVIC
22 RUE SAINT SYMPHORIEN
17620 LA GRIPPERIE
Tel : 06 31 43 70 42
- 35 SARL MUNSCH BY OR/TERRASSEMENT
RAMBEAU OLIVIER
296 RUE EUGENE BRAUD
17700 SAINT GEORGES DU BOIS
Tel : 06 13 01 01 96
- 36 SASU RAVET DAVID
RAVET LAETICIA
911 CHAILLOUX
33920 ST SAVIN
Tél: 05 57 58 40 29
- 37 SARL RAYMOND GEOFFREY TP
RAYMOND GEOFFREY
RUE BERNADETTE GORIOU
ZI OUEST
17700 SURGERES
Tel : 05 46 07 20 69
- 38 SARL RENAUD FRERES ET FILS
RENAUD EMMANUEL
2 IMP. DE LA CANETILLE
17240 ST DIZANT DU GUA
Tel : 05 46 49 90 05
- 39 SARL DAMIEN RIDEAU
RIDEAU DAMIEN
10 LA TONNELLE
17150 SEMOUSSAC
Tel : 05 17 24 12 03
- 40 RUJU ROMUALD TP
RUJU ROMUALD
1 IMPASSE DES ORMEAUX
17160 LE GICQ
Tel : 05 46 24 09 92
- 41 SICARD ALAIN
LA GAILLARDERIE
17350 ST SAVINIEN
Tel : 06 70 30 85 63
- 42 TERRASSEMENT PORT D'ENVALLOIS
TAUNAY PASCAL
13 RUE DE LA HAUTE POMMERAIE
17350 PORT D ENVAUX
Tel : 06 89 01 15 43
- 43 EXTERIEUR EAU
TROTIN ALEXANDRE
8 RUE DE CHAMPAGNOLE
17200 ST SULPICE DE ROYAN
Tel : 06 85 65 90 30





Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2025

Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- à assurer la promotion de la présente charte
- à établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'œuvre...
- à assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



L'installateur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage lors de la réalisation des travaux :

- A souscrire une assurance (RC professionnelle et RC décennale) pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuel
- A s'assurer que le maître d'ouvrage a obtenu l'autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC
- A fournir au maître d'ouvrage:
 - soit des certificats ou attestations de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature et d'importance équivalente datant de moins de 3 ans
 - soit des qualifications ou références professionnelles équivalentes
 - et dans tous les cas une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutant
- En cas de recours à la sous-traitance, l'installateur de dispositifs d'assainissement individuel réalisant les travaux devra répondre aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- A mettre à disposition du personnel compétent pour réaliser les travaux
- A mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au respect du planning défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais
- A réaliser les travaux conformément à la réglementation et au règlement du SPANC s'il existe mais aussi en respectant les conditions de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les règles de sécurité
- A assurer une bonne définition des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût
- En cas de pose de systèmes agréés, informer le maître d'ouvrage des contraintes d'entretien obligatoires, de la fréquence de vidange et du coût global sur 15 ans fournis par le fabricant
- A fournir, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un plan de recolement précisant les cotes altimétriques ainsi qu'une fiche descriptive des équipements utilisés
- A fournir, au moment de la réception des travaux, une note sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement